

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS MITRHOPIES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Conart, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

AUJOURD'HUI :

Le Crime du boulevard du Temple. Arrestation de l'assassin. La Semaine militaire.

Roi et Sujets

Le comte d'Haussonville a senti la nécessité de rassurer les restes du royalisme. L'article du Daily News avait donné aux coqs de l'orléanisme la chair de poule.

Dame ! C'est que les choses qu'il disait le Daily News n'avaient rien d'impossible ni d'in vraisemblable. Il disait : Que le comte de Paris n'était plus un jeune homme ; que « sa santé ne lui permettait plus de vivre en Angleterre » et qu'« il était las de courir de côté et d'autre ».

Qu'« il avait besoin de tranquillité » et que « son aspiration actuelle était d'avoir ses pantoufles en France ».

Qu'il était « fatigué de supporter seul la cause sacrée de la monarchie et la cause non moins sacrée de sa bourse » ; fatigué « de payer les violons et de n'être jamais appelé à conduire la danse » ; fatigué de voir les plus riches de ses adhérents « lui offrir — des conseils » ;

Que, sans doute, la situation était agréable pour un certain nombre de journalistes qui « y trouvent un moyen de vivre en criant contre la République dans des journaux sans tirage et en réclamant un sauveur de la société », mais qu'« elle avait infiniment moins de charmes pour celui qui paye » ;

Que, pour toutes ces raisons, il jugeait le moment venu d'arrêter les frais ; qu'en conséquence, ceux qui, journalistes ou politiciens, vivaient de ses libéralités « étaient invités à chercher ailleurs » ;

Et qu'il allait « essayer de faire sa paix avec la République ». On comprend l'émotion qu'un article pareil a jeté dans la basse-cour du coq déplumé.

Il va sans dire que le démenti ne s'est pas fait attendre ; mais il paraît que l'effet en a été nul, puisque M. d'Haussonville a cru nécessaire de le recommencer.

— Ne craignez rien ! a-t-il dit aux restes du coq. On calomnie notre prince en le disant « découragé et tenté de racheter son exil au prix de concessions incompatibles avec son honneur. On peut abdiquer un droit, mais pas un devoir ; et le comte de Paris se considère comme lié à la France par les liens du devoir ».

A la France ? Il y a quarante-trois ans qu'elle a coupé le câble. Mais la France de M. d'Haussonville, c'est les quelques milliers de rabâcheurs du passé qui ne se consolent pas de n'être plus sujets ; c'est les quelques centaines de naufragés de la politique qui ne prennent pas leur parti de voir les ambassades et les ministères occupés par d'autres.

— Que deviendraient-ils si leur roi renonçait à la lutte ? Ils ne lui reconnaissent pas le droit d'y renoncer. Ils lui rappellent son devoir. Il se doit à eux. Il leur appartient. Qu'est-ce que ça leur fait qu'il n'espère plus, qu'il voit l'inutilité de ses intrigues et de ses dépenses, qu'il en ait assez, que l'exil lui pèse de plus en plus ? Ils prennent d'autant plus philosophiquement l'exil de leur prince

qu'ils ne le partagent pas, qu'ils sont restés en France, qu'ils y continuent leur vie, qu'ils n'ont eu rien à changer à leurs habitudes. M. d'Haussonville, par exemple, n'en a pas perdu une séance d'Académie.

Il n'y aurait donc pas lieu de tomber dans un abîme de stupéfaction si, un de ces matins, le roi disait à ses sujets : — Mes chers sujets, je conçois votre désir d'éterniser un état de choses dont j'ai tous les ennuis et vous tous les agréments ; mais vous me permettez de penser un peu à moi et de vouloir, moi aussi, vivre dans mon pays. Je lâche cette monarchie pour rire qui, au lieu de me rapporter, m'a déjà coûté le meilleur de l'héritage de mon oncle d'Aumale.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

Cela serait trop raisonnable pour qu'on puisse l'attendre d'un prince. Que le chef de la maison d'Orléans reste prétendant si ça l'amuse ; sa royauté est un de ces joujoux inoffensifs comme il va s'en vendre des tas sur le boulevard pour les étrennes.

teur — les péripéties de cette lutte entre Gouthé-Soulard et Turinaz ! Quoique, en somme, la vieille conclusion soit ici toujours de mise : ce sera blanc bonnet ou bonnet blanc. JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 24 décembre. Il y aura très prochainement une importante promotion dans l'état-major général de l'armée, qui comprendra, dit-on, trois généraux de division et six généraux de brigade. Parmi les noms mis en avant pour les trois étoiles, on cite le général Lamiroux, commandant la 3^e brigade d'infanterie à Tours, et le général Brault, qui remplit avec distinction depuis bientôt quatre ans les délicates fonctions de chef de cabinet du ministre de la guerre.

Le général Favert de Kerbrich ayant été adjoint à l'inspection des remontes, la 4^e brigade de dragons à Sedan est vacante. Ce commandement va être donné au colonel de la Rochétou, du 6^e cuirassiers, qui avait été primitivement désigné pour la 3^e brigade de cavalerie. Cet officier supérieur aurait remplacé à Evreux le général Morin si l'école de cavalerie de Saumur n'avait été réservée au général Massiet.

Parmi les lieutenants de vaisseau inscrits sur le tableau d'avancement au grade de capitaine de frégate, figure notre attaché naval à Saint-Petersbourg, M. Voilelaud. Cet officier a été inscrit par la commission de classement, sur les instances expresses du ministre de la marine et de l'amiral Gervais, en récompense des services rendus par lui en Russie et de la part très active qu'il a prise aux manifestations de Cronstadt.

INFORMATIONS POLITIQUES

CONSEIL DE CABINET

Paris, 24 décembre. Les ministres se sont réunis, ce matin, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet. La séance, qui a été très courte, a été consacrée à l'expédition des affaires courantes. M. Rouvier a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue, hier soir, avec la commission des finances du Sénat et a annoncé qu'il devait de nouveau conférer avec cette commission, aujourd'hui, à deux heures.

La PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE M. Casimir-Perier, pressenti sur le point de savoir s'il accepterait d'être porté à la présidence de la Chambre, lors de l'élection de janvier, a décliné toute candidature. Il est donc de plus en plus certain que M. Floquet sera réélu sans concurrent.

REPERE DU « DAILY NEWS »

Malgré les démentis qui lui ont été donnés, le Daily News maintient l'exactitude des informations que son correspondant parisien lui a transmises au sujet des intentions de retraite du comte de Paris.

LE SUCCESSION DE M. FREPPEL

Qui sera le successeur de M. Freppel à la Chambre ? Les comités catholiques se sont, paraît-il, préoccupés de la question et plusieurs noms sont déjà prononcés.

Il paraîtrait que M. Turinaz, évêque de Nancy, serait d'ores et déjà le candidat choisi. On parle aussi de M. Fava, évêque de Grenoble ; de M. Trégaro, évêque de Séez, ou même de M. Gouthé-Soulard ; mais la candidature de M. Turinaz serait la plus favorablement accueillie.

SYMPATHIES FRANCO-RUSSES

Le conseil municipal de Saint-Petersbourg a décidé de placer dans la salle de l'Hôtel de Ville le buste en porcelaine de Sévres de M. Carnot, offert par le gouvernement français en souvenir de la réception des marins de l'escadre du Nord par la municipalité de Saint-Petersbourg.

Des remerciements seront adressés au gouvernement français.

Autour du Parlement

Paris, 24 décembre.

Commission d'initiative La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

Le Tarif général des Douanes La Chambre reprend la suite de la discussion du tarif général des douanes.

Les Huiles d'olives M. Raiberti a la parole sur le droit proposé sur les huiles d'olive. La Chambre avait voté un tarif minimum un droit de 5 fr. Le Sénat l'a porté à 12 fr. La commission propose aujourd'hui 10 fr. M. Raiberti demande de revenir au droit de 5 fr.

M. Isoard estime qu'on peut frapper d'un droit élevé une denrée qui sert à la consommation des classes élevées. Le tarif de l'octroi de la ville de Paris, en ce qui concerne les huiles, est basé sur cette idée ; l'huile d'olive est une huile de luxe ; elle peut payer un droit de 10 fr. L'orateur rappelle la misère des populations de la Provence, réduites à arracher les oliviers pour en brûler le bois. Si on laisse la culture de l'olivier sans protection, il faudra vingt ans pour la reconstituer.

M. le président constate que la commission, le gouvernement et M. Isoard sont d'accord. Par 417 voix contre 101, le droit de 10 fr. est adopté et par conséquent l'amendement Raiberti est repoussé. La Chambre vote sans débat les autres droits sur les huiles proposés par la commission.

L'Alunite brute Elle passe au droit sur l'alunite brute ; la commission propose 75 centimes au tarif général et 50 centimes au tarif minimum.

M. Disler, commissaire du gouvernement, combat ces propositions. M. Albin Rozet, rapporteur, prie la Chambre de voter les droits proposés par la commission. (Très bien ! Très bien !)

M. Pourquery de Boisserin appuie la proposition de la commission. M. Méline insiste également pour que la Chambre adopte les droits.

Les droits proposés par la commission sont adoptés après pointage par 251 voix contre 237. La Chambre adopte le numéro 261 (Borax), avec l'exemption adoptée par le Sénat et acceptée par la commission sur la demande du gouvernement.

Le Celluloïd M. Philippo, sur le numéro 281 ter (Celluloïd brut en masses, en plaques ou en feuilles), développe un amendement tendant à rétablir les chiffres de 3 francs au tarif maximum et de 25 francs au tarif minimum, votés par la Chambre, au lieu des droits de 150 francs et de 75 francs votés par le Sénat.

M. Letellier demande à la Chambre de ratifier le vote du Sénat qui est accepté par la commission et le gouvernement. Les chiffres proposés par la commission sont adoptés par 299 voix contre 172 sur 471 votants.

La Commission M. Berger (Seine), rapporteur, prie la Chambre de ratifier le vote du Sénat.

La Chambre se range à son avis. Elle adopte ensuite les droits de la commission sur divers articles, notamment la ferronnerie, la serrurerie, les bouchons, etc.

Encouragements à la culture du lin L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet adopté par la Chambre, adopté avec modifications par le Sénat ayant pour objet d'accorder des encouragements à la culture du lin et aux autres cultures industrielles.

M. Villevé développe l'amendement suivant : « A partir de l'exercice 1892 et pendant

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 24 décembre. La Chambre reprend aujourd'hui, en séance publique, la discussion sur le tarif général des douanes.

C'est le tour des produits fabriqués. Il n'y a pas sur ce chapitre le moindre incident en vue, ni la moindre surprise à redouter.

On s'entretient dans les couloirs des conséquences des derniers votes de la Chambre sur le tarif des douanes. Il est évident que l'équilibre du budget de 1892 en est quelque peu compromis. Les commentateurs vont leur train sur les moyens à trouver pour réparer les brèches, mais l'opinion générale est que les

difficultés sur ce point sont très exagérées.

LA SÉANCE Paris, 24 décembre. La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Floquet.

Le Tarif général des Douanes La Chambre reprend la suite de la discussion du tarif général des douanes.

Les Huiles d'olives M. Raiberti a la parole sur le droit proposé sur les huiles d'olive. La Chambre avait voté un tarif minimum un droit de 5 fr. Le Sénat l'a porté à 12 fr. La commission propose aujourd'hui 10 fr. M. Raiberti demande de revenir au droit de 5 fr.

M. Isoard estime qu'on peut frapper d'un droit élevé une denrée qui sert à la consommation des classes élevées. Le tarif de l'octroi de la ville de Paris, en ce qui concerne les huiles, est basé sur cette idée ; l'huile d'olive est une huile de luxe ; elle peut payer un droit de 10 fr. L'orateur rappelle la misère des populations de la Provence, réduites à arracher les oliviers pour en brûler le bois. Si on laisse la culture de l'olivier sans protection, il faudra vingt ans pour la reconstituer.

M. le président constate que la commission, le gouvernement et M. Isoard sont d'accord. Par 417 voix contre 101, le droit de 10 fr. est adopté et par conséquent l'amendement Raiberti est repoussé. La Chambre vote sans débat les autres droits sur les huiles proposés par la commission.

L'Alunite brute Elle passe au droit sur l'alunite brute ; la commission propose 75 centimes au tarif général et 50 centimes au tarif minimum.

M. Disler, commissaire du gouvernement, combat ces propositions. M. Albin Rozet, rapporteur, prie la Chambre de voter les droits proposés par la commission. (Très bien ! Très bien !)

M. Pourquery de Boisserin appuie la proposition de la commission. M. Méline insiste également pour que la Chambre adopte les droits.

Les droits proposés par la commission sont adoptés après pointage par 251 voix contre 237. La Chambre adopte le numéro 261 (Borax), avec l'exemption adoptée par le Sénat et acceptée par la commission sur la demande du gouvernement.

Le Celluloïd M. Philippo, sur le numéro 281 ter (Celluloïd brut en masses, en plaques ou en feuilles), développe un amendement tendant à rétablir les chiffres de 3 francs au tarif maximum et de 25 francs au tarif minimum, votés par la Chambre, au lieu des droits de 150 francs et de 75 francs votés par le Sénat.

M. Letellier demande à la Chambre de ratifier le vote du Sénat qui est accepté par la commission et le gouvernement. Les chiffres proposés par la commission sont adoptés par 299 voix contre 172 sur 471 votants.

La Commission M. Berger (Seine), rapporteur, prie la Chambre de ratifier le vote du Sénat.

La Chambre se range à son avis. Elle adopte ensuite les droits de la commission sur divers articles, notamment la ferronnerie, la serrurerie, les bouchons, etc.

Encouragements à la culture du lin L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet adopté par la Chambre, adopté avec modifications par le Sénat ayant pour objet d'accorder des encouragements à la culture du lin et aux autres cultures industrielles.

M. Villevé développe l'amendement suivant : « A partir de l'exercice 1892 et pendant

une durée de 6 ans, il sera alloué aux cultivateurs des primes établies sur la base de 30 francs par hectare, ensemencé en lin ou en chanvre. »

Cet amendement, repoussé par la commission et par le gouvernement est rejeté par 329 voix contre 180.

Encouragements à la sériciculture On discute le projet relatif aux encouragements spéciaux à donner à la sériciculture.

M. Reinach dit que le Sénat a modifié l'échelle des primes en les relevant. La commission du budget a donné un avis favorable. Ce relèvement obligera le gouvernement à demander un crédit correspondant au budget.

L'article unique du projet de loi est adopté. La Bourre de Soie La Chambre passe à l'examen du n° 27 du tarif des douanes (Soies, bourres, peignées).

Le numéro est adopté conformément aux propositions de la commission. Demande d'interpellation M. le Président fait connaître qu'il a reçu de M. Baïhaut une demande d'interpellation sur la situation des chemins de fer Tunisiens.

La Chambre fixera ultérieurement le jour où sera discutée cette interpellation. La suite de la discussion est renvoyée à lundi. La séance est levée à 6 heures.

SÉNAT

LA SÉANCE

Paris, 24 décembre.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Le Royer. M. Boulanger dépose le rapport général du budget.

M. Dauphin dépose et lit, au nom de la commission des douanes, un rapport sur les relations commerciales de la France. Le rapport de M. Dauphin conclut à l'adoption du projet de loi.

L'urgence est déclarée. La commission et le gouvernement demandent la fixation de la discussion à samedi.

Le Sénat adopte le projet de loi relatif au rattachement des sous-officiers. Le projet sur l'approvisionnement des places fortes est ajourné. M. Bernard, auteur de divers amendements, étant malade.

Le Sénat s'ajourne à samedi. La séance est levée à 3 h. 30.

APRÈS LA SÉANCE

Le groupe de la gauche républicaine du Sénat, s'est réuni à l'issue de la séance publique.

M. Franck-Chauveau s'est prononcé pour l'ajournement pur et simple de la discussion du budget.

MM. Loubet, Magnin et Magnier, se sont levés contre l'adoption de cette proposition.

Le groupe a finalement décidé que la discussion du budget devrait être commencée dans le plus bref délai possible, mais qu'il convenait de donner aux débats toute l'ampleur que comporte l'importance du sujet.

ETRANGER

L'Evacuation de l'Égypte

Londres, 24 décembre. Le correspondant du Standard à Constantinople annonce qu'une commission spéciale, composée de plusieurs ministres de la Porte, a été convoquée, avec mission d'étudier la question de l'Égypte et de chercher à établir une base acceptable aux deux parties pour la négociation d'une convention avec la Grande-Bretagne. Cette commission

dire ; mais vous me l'avez dit quand même, merci, mon cher ami. — Quant à ce que vous ferez ensuite, ajouta Mulot, le plus pressé sera de me rejoindre et de me prévenir.

— Et où vous trouverez ? — C'est vrai, je serai aussi en expédition de mon côté. Mais n'oubliez pas ceci : Quoiqu'il arrive, à midi et à six heures du soir, je boirai un verre à ce « pied humide », qui est à la descente du pont de la Guillotière sur la place où ils viennent de mettre le buste de Raspail... j'ai vu ça en passant.

— Quelle singulière idée, et quel singulier rendez-vous. — Ah ! mon cher, c'est que je ne veux pas précisément me fruster à la Guillotière. Si je vous donne la rue l'envoyant moi je vais explorer les taudis, et vous voudriez pas que je tisse ça en gants blancs avec une queue de mortue.

... Si je vous indique le pied humide, c'est que tous les voyous peuvent s'y arrêter sans que personne y fasse attention. Vous me reconnaîtrez, vous, à un pantalon de velours bleu — un rêve ! — et à une casquette à carreaux verts et gris, plutôt qu'à ma tête... parce que je sais me faire une binette de rouleau... vrai... j'ai l'amour-propre de cette ca-moufle-là...

... Et gardez-vous bien de me parler : Un clin d'œil et je vous suis chez vous... à distance... Sur ce, bonne nuit, et à demain matin.

B. REYTMAN. (A SUIVRE.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 25 Décembre (41)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (4)

XLII

Mulot et Raymond de Staël avaient pris congé des Martel-Chauvey et, pendant la nuit qui était belle, le policier accompagnait chez lui le fiancé de Claire.

Tous deux, naturellement — causaient de la journée du lendemain et de la façon dont il se mètraiert en campagne.

— Voyez-vous, monsieur Raymond, il ne s'agit que d'avoir de la patience. Dans une ville comme Lyon, — une grande ville, c'est vrai, mais où, cependant, il n'y a pas tout ce brouhaha et tout ce train-train d'allants et de venants qu'on trouve à Paris, un individu comme celui que nous cherchons doit facilement se découvrir.

— Au besoin, on peut se faire aider par la police.

Mulot protesta énergiquement. — Ah ! non, par exemple. Je les connais ces oiseaux-là... j'en ai été. Rien

que pour ne pas avouer qu'ils n'y ont rien connu pendant qu'ils s'en occupaient eux-mêmes, ils seraient capables, après avoir trouvé notre macaroni, de le faire filer dare-dare...

Et il répétait avec un mélange de frayeur et de prière dans la voix. — Ah ! non, je vous en prie... pas de police !

— C'est que, à nous deux, ce ne sera pas précisément commode. — Ah ! dame, jeune homme, si c'était si facile vous n'auriez pas besoin de moi. Mais, rassurez-vous, ce n'est pas si malin que ça en à l'air.

— Vraiment ? — Il s'agit seulement de savoir son métier. Moi

a siégé pendant presque toute la journée de lundi dernier, et plusieurs communications ont été échangées depuis le sultan et la Grande-Bretagne.

Tant que les deux parties ne se seront pas mises d'accord sur le principe même des négociations, il serait prématuré d'en escompter le résultat.

Dissolution des Chambres roumaines. Bucharest, 24 décembre. Les nouvelles élections sont fixées, pour la Chambre, aux 1er, 2 et 3 février; pour le Sénat, au 5 et 6 février; pour les Universités, au 7 février. Les nouvelles Chambres sont convoquées pour le 24 février.

Le Cabinet italien. Rome, 24 décembre. Avec les vacances parlementaires reprennent de plus belle les bruits de crise et de réajustements ministériels. Cependant ils ne paraissent pas devoir se vérifier.

Le ministre, pour se faire de nombreux amis, a jeté l'amorce un peu de tous les côtés. Si un remaniement était décidé, la pêche serait trop passionnée, et le cabinet aurait fort à faire pour satisfaire toutes les ambitions qu'il a éveillées.

Une crise partielle serait donc très périlleuse, et on fait le possible pour l'éviter, bien que la chose est indéniable, des dissentiments et des désaccords latents existent au sein du cabinet.

Projet d'interpellation. Berlin, 24 décembre. Plusieurs députés conservateurs, auxquels toutes les occasions paraissent bonnes de susciter des embarras au gouvernement, se proposent, à la rentrée du Reichstag, d'interpellier le ministre au sujet de l'expédition en mer des Allemands des provinces occidentales de la Russie.

Dépêches Diverses

QUATRE PERSONNES BRULÉES VIVES. Le Mans, 24 décembre. Hier, dans l'après-midi, à Beaufay, un incendie a détruit entièrement une maison en bois, habitée par M. Barbier, seigneur de long, sa femme et leurs trois enfants âgés de cinq ans, trois ans et quatre mois, et par la mère du sieur Barbier, âgée de soixante-quinze ans, paralysée et aveugle.

Le sieur Barbier travaillait au bourg, et sa femme s'était absentée pour acheter du lait dans une ferme voisine.

Quand les secours arrivèrent, la vieille femme et les trois enfants avaient péri dans les flammes; on n'a retrouvé que leurs cadavres affreusement carbonisés.

PRISONNIER CARBONISÉ. Châtillon (Côte-d'Or), 24 décembre. Un homme a été brûlé la nuit dernière au poste de police de Sainte-Colombe-sur-Seine. Ce malheureux, marchand-colporteur, arrêté pour ivresse manifeste, avait été enfermé dans un local spécial. Dans la nuit, il a dû mettre le feu à la paille sur laquelle il était couché; ce matin on s'est aperçu de l'incendie du petit bâtiment très éloigné de toute habitation; dans l'impossibilité de fuir et de se faire entendre, le pauvre colporteur a été entièrement carbonisé.

DÉPARTEMENTS

RHONE. Givors. — Les verriers. — Nous recevons la communication suivante de nos compagnons de travail de Vals:

Les verriers de Vals s'étant formés en syndicat, le patron, sous prétexte de faire un long four mort, veut tous les renvoyer; ils nous prient de vous faire connaître leur situation afin qu'aucun de nous ne se dirige sur cette verrerie, car ils sont résolus à la lutte. Nous comptons que tous les verriers de France sauront faire leur devoir et que nous ne nous verrons s'embarquer pour porter tort à nos camarades et faire crouter une chambre syndicale naissante.

Théâtre. — Journée artistique, direction Albertine Murat. On nous annonce pour dimanche prochain une grande représentation artistique, l'Honneur d'une Mère, drame militaire à grand spectacle en quatre actes et deux parties. Première partie: les Prussiens en Lorraine; 2e partie: Vingt ans après, les Français en Prusse.

Pour cette pièce qui certainement obtiendra un grand succès; on demande des figurants rétribués; s'adresser au concierge du théâtre.

Prix des places: premières, 1 franc; secondes, 0 fr. 60. — Accident. — M. Minet, boucher, rue de l'Industrie, à Givors, revenait en voiture de l'abattoir, accompagné de son gargon boucher, lorsque, arrivé à un endroit où le mur d'enceinte du Rhône n'est pas très élevé, le cheval, un cheval entier, se retourna brusquement, sentant une jambe derrière lui; l'heureux le mur avec ses genoux et l'en-

jambe. Pour empêcher la voiture d'être entraînée, il a fallu couper les harnais. Les conducteurs n'ont eu aucun mal; seul, le cheval s'est noyé.

Cours. — Ecole maternelle. — L'école maternelle de Cours est laïcisée à partir du 1er janvier 1892.

AIN. Bourg. — En suite d'une entente amiable avec l'administration municipale pour permettre aux pompiers de donner leur fête au théâtre. M. Demarsy a bien voulu renvoyer au vendredi, jour de Noël, la représentation qu'il devait donner le 5 décembre.

M. Demarsy, a décidé de faire une quête, au cours de la représentation, au profit des victimes du grisou de Saint-Etienne; il a décidé également que tout enfant âgé de moins de 12 ans, accompagné de ses parents aurait son entrée absolument gratuite.

Voilà plus qu'il n'en faut pour assurer à M. Demarsy, une recette fructueuse, et au public de Bourg, une soirée agréable.

Le spectacle lui-même sera particulièrement attrayant; Le Dossu, le célèbre drame de capot et d'épée, de Paul Féval et d'Anicet Bourgeois, n'ayant pas été représenté à Bourg depuis plusieurs années.

Prix des places ordinaires. — Rideau à 7 heures et demie.

Meximieux. — Sou des écoles laïques. — Les administrateurs de la société du Son des écoles laïques, lors de leur dernière séance, ont décidé l'organisation d'un grand bal au bénéfice de l'œuvre, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le dimanche 3 janvier prochain.

Pour donner plus d'attrait à cette fête de bienfaisance, plusieurs personnes ont promis de faire don à la société de divers objets pour la tombola, dont le tirage aura lieu à 11 heures du soir et fera intermède avec le bal.

Nous faisons appel à la bonne volonté de tous ceux qui s'intéressent à l'instruction des enfants du peuple.

Saint-Jean-de-Niost. — Vente d'un cheptel. — L'adjudication du domaine de Monétrot, situé à Saint-Jean-de-Niost, a eu lieu dernièrement aux enchères.

L'hospice de Meximieux, à qui cette propriété appartenait, a encaissé plus de 127,000 fr., c'est donc une belle aubaine.

Il reste encore le cheptel, comprenant vaches, moutons, chevaux et voitures à tous usages, dont la vente est fixée au dimanche 27 décembre courant, au domaine.

Saint-Etienne. — Les victimes du grisou. — L'Echo de Lyon a annoncé récemment que les deux cadavres qui étaient encore dans le puits de la Manufacture avaient été retrouvés, mais qu'ils n'avaient pu être remontés de suite à cause d'un éboulement.

On a retiré quelques jours après un cadavre qu'on avait cru être celui de Sabatier, demeurant rue des Chaudières, mais c'était celui de Tessier, demeurant au Gros.

Sabatier avait été remonté un des premiers et enterré le jour des obsèques solennelles, sous le nom de Tessier.

Le dernier mort a été retiré hier matin, à onze heures, du puits de la Manufacture, c'est le nommé Henri Michel, demeurant à Monthieu, père de 5 enfants. Il a été transporté à l'hôpital du Soleil.

On sait qu'il reste encore trois cadavres à retirer des puits du Treuil et de la Pompe, ceux de Burine, Duperré et Girodet.

Accident de voiture. — Un fiacre dans lequel se trouvaient M. le général de brigade Carpey, et un de ses officiers d'ordonnance, passait hier soir, à quatre heures, dans la rue Garabet. A la hauteur de l'ancien lycée, l'essieu du fiacre s'est brisé et il a fallu le réparer sur place. M. le général Carey n'a eu aucun mal. Il a été obligé de regagner à pied son domicile.

Mouvement à la préfecture de la Loire. — M. Peyron, chef de bureau à la troisième division est nommé chef de la deuxième division, en remplacement de M. Biron, mis à la retraite; M. Clerc, chef du bureau militaire, est nommé chef de bureau à la troisième division; M. Martinet, rédacteur à la troisième division est nommé chef du bureau militaire.

Les espions. — On sait que les deux espions anglais arrêtés le 21 novembre, comparaitront samedi devant le tribunal correctionnel. En attendant, Bedvel a comparu ce soir devant le tribunal de simple police, pour infraction au décret de 1883, prescrivait aux étrangers de déclarer leur domicile. M. Portier a soutenu que Bedvel devait être considéré comme voyageur et l'a fait acquiescer.

Rive-de-Gier. — Arbre de Noël. — Comme les années précédentes, les enfants pauvres de nos écoles laïques ne seront pas oubliés à l'approche du nouvel an; une fête enfantine aura lieu dimanche 27 décembre, à 4 heures du soir, dans la salle des concerts, sous les auspices de la société du Sou; un superbe arbre de Noël garni de jouets et de bonbons, pour être distribués aux enfants de l'école maternelle, sera installé.

Des vêtements seront également distribués aux enfants nécessiteux.

Grand-Croix. — Convocation. — La société du Sou des écoles laïques de Grand-Croix réunit tous ses membres qu'une grande réunion générale aura lieu le dimanche 27 courant, à 2 heures 1/2 du soir, salle des écoles de garçons.

Ordre du jour: versement des cotisations; renouvellement de la commission; réception des nouveaux adhérents; questions diverses.

Saint-Chamond. — Contrebandier. — Les employés d'octroi de Saint-Chamond ont arrêté un individu faisant la contrebande de tabac et d'allumettes. Remis entre les mains de la gendarmerie, il a été conduit par ses soins à Saint-Etienne, pour être mis à la disposition du parquet.

Suite d'accident. — Le nommé Maillet, dont nous avons annoncé l'accident, hier, est mort ce matin, 24 décembre, à l'hospice, des suites de ses blessures.

Tentative de suicide. — M. Turbi, âgé de 33 ans, ouvrier aux forges, a tenté de mettre fin à ses jours en se tirant un coup de revolver; la balle a fracturé le maxillaire gauche; la police l'a fait transporter d'urgence à l'hospice où des soins lui ont été prodigués par M. le docteur Fabreguette.

On ignore les motifs qui ont poussé ce malheureux à cette tentative de suicide.

Théâtre municipal. — Aujourd'hui, dimanche à huit heures, soirée théâtrale, le spectacle commencera par le « Médecin des Enfants », drame en cinq actes et finira par la comédie-vaudeville le « Bourreau des Crânes ».

Marché du jeudi. — Le marché d'hier, a été très animé; voici les résultats de celui de la place Nationale:

Veaux amenés 20, vendus 20, de 75 à 80 fr., les 100 kilos; moutons 15, vendus 15 de 80 à 85 les 100 kilos; porcs 330, vendus 320, de 90 à 96 les 100 kilos.

Saint-Paul-en-Jarez. — Convocation. — Le conseil d'administration de la société coopérative de la boulangerie de Saint-Paul-en-Jarez, convoque tous les sociétaires à une assemblée générale semestrielle qui aura lieu dimanche, 27 courant, à deux heures et demie du soir, dans une salle de la société; il invite aussi tous les travailleurs intéressés, à y assister, pour étudier la marche de cette nouvelle société.

Ordre du jour: 1° lecture des procès-verbaux et situation financière; 2° réception des nouveaux adhérents; 3° nomination de la commission; 4° questions diverses très urgentes.

HAUTE-SAVOIE. Thonon-les-Bains. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de Thonon est appelé à délibérer aujourd'hui sur l'affaire des Frères de la doctrine chrétienne contre la ville et sur le pourvoi de trois contribuables tendant à reprendre l'instance si le conseil municipal jugeait à propos de l'abandonner.

On sait qu'il s'agit d'une somme de quarante mille francs qui, dans l'état de nos finances, ne saurait être une quantité négligeable.

Tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort, conformément à une décision ministérielle, commenceront dans l'arrondissement le 25 janvier prochain.

Culture de la chasse. — Un arrêté préfectoral fixe au dimanche 3 janvier la clôture de la chasse.

Eboulement. — La magnifique terrasse du grand hôtel des Bains, appartenant à M. Dupont, entrepreneur à Genève, s'est écroulée hier.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

Nous pensons que l'énorme poussée des terres sur des murs en béton qui supportent toujours mal les gelées est la cause de cet accident.

Lyon

LE BUDGET DE 1892

I. Le budget de la ville de Lyon pour l'année 1892 est en ce moment soumis aux délibérations du conseil municipal.

Le projet présenté par le maire l'établit à 42,443,222 fr. 46 de recettes et de dépenses ordinaires; à 13,779,821 fr. 83 de recettes et 13,745,072 fr. 23 de dépenses extraordinaires.

Le projet de la commission est un peu différent en ce qui concerne les recettes et les dépenses ordinaires, et tout à fait divergent sur le chapitre des recettes et dépenses extraordinaires.

Ceci ne veut pas dire qu'il existe entre le maire et la commission une hostilité systématique; au contraire, tous deux sont d'accord pour dire que la situation financière de la ville n'a jamais été meilleure et qu'elle ne pourra que s'améliorer.

Nous en sommes également convaincus, jusqu'à preuve du contraire, jusqu'à ce que la fin de l'affaire de la rue Grôlée ait détruit l'équilibre. En attendant que le gros trou du budget se soit élargi encore, nous signalerons les petites fissures, les lézards qui, pour être moins graves, n'en sont pas moins inquiétantes.

Mais auparavant, occupons-nous d'une intéressante question soulevée par le premier article des recettes ordinaires. Elle est à la fois d'intérêt local et général. Il s'agit des centimes communaux, portés par l'administration et la commission pour 724,000 fr. La commission signale la disproportion

qui existe entre le nombre des ménages lyonnais (134,265), et celui des personnes mobilières (83,427). Les ménages inscrits au bureau de bienfaisance (14,476) étant seuls légalement dispensés de la contribution, il en résulte que 39,392 ménages, représentant 163,189 individus, soit plus du tiers de la population totale, ne la payent pas.

La commission nous fournit à ce sujet un état détaillé par arrondissement des ménages qui échappent illégalement à l'impôt; ils sont 1,966 dans le premier arrondissement, 3,532 dans le deuxième, 16,967 dans le troisième, 2,500 dans le quatrième, 5,028 dans le cinquième, 9,369 dans le sixième.

A part la contribution foncière, tout impôt direct étant, dit le rapporteur, un impôt de répartition, les exemptions retombent à la charge de ceux qui sont imposés.

Si les 724,000 francs de centimes communaux étaient payés par 132,789 ménages au lieu de 87, par 53,427, la quote-part de chacun serait de 8 francs 89 au lieu de 8 francs 67.

La commission se plaint également que les modifications accordées à certains impôts laissent une trace qui permette d'en contrôler les motifs.

Le rapporteur, en se livrant à ce travail, s'est évidemment inspiré de la législation actuelle et il s'est bien gardé d'envisager la proportionnalité de l'impôt aux forces et aux moyens de chacun; c'est pour cela qu'il a oublié de faire la contre-partie de sa statistique: c'est ainsi que si les 724,000 fr. de centimes communaux étaient répartis entre mille individus ayant les moyens de payer chacun 724 fr. par an, à la commune, l'injustice ne serait pas si grave que le rapporteur le pense.

Ceux qui ne payeraient pas les 8 fr. 77 ou les 5 fr. 89, auraient encore contribué pour une part raisonnable aux dépenses de la ville.

Il y a, en effet, au budget des recettes d'autres articles que celui des centimes communaux.

Ce ne sont pas les mille individus, capables de payer 724 francs par an, qui donnent les 500,760 fr. inscrits sous la rubrique: locations et fermes; ils ne sont pour rien dans les 532,000 francs que donnent les marchés, ni dans les 854,900 fr. de la voirie, ni dans les 47,895 francs des rivières.

Ils ne viennent en aide à la ville que par leur contribution à l'octroi, au produit des cimetières et par les permis de chasse et les chiens.

Sur ces deux derniers points, les rapports de l'administration et de la commission ne nous fournissent pas d'éléments de calcul, mais pour l'octroi le calcul est facile à faire.

La commission compte 8,600,300 fr. de recettes, soit 300,000 fr. de plus que l'administration; prenons ce chiffre et divisons-le par le nombre total des ménages lyonnais, les indigents payant aussi bien l'octroi que les millionnaires, nous arrivons à une quote-part annuelle de 63 fr. environ.

Cette quote-part ne varie pas beaucoup du riche au pauvre et l'on ne peut rien y faire; mais au contraire, sur les centimes communaux, l'administration a des moyens de compenser cette injustice, en accordant des réductions: qu'il y ait un contrôle, rien de mieux, mais il ne faut pas se faire une fausse idée de l'équité.

La proportionnalité de l'impôt est une idée qui fait des progrès, s'y opposer serait une faute.

A la Poste

Nous possédons, en France, une administration que le monde envie: c'est une affaire entendue.

Je suppose cependant que, pour la section des postes et télégraphes, il convient de faire quelques réserves. — Si le monde nous l'envie, celle-là, c'est qu'il n'est pas difficile.

Exemple: Depuis quelques jours, un certain nombre de nos abonnés reçoivent leur journal à 7 h. du soir. Veuillez remarquer qu'il est mis à la poste à quatre heures du matin.

C'est donc qu'on l'envoie bien loin? — Non. Tous ces abonnés sont dans le cœur de la ville: aux Brotteaux principalement.

Dans la seconde ville de France, quand on met à la poste un journal à quatre heures du matin, il parvient à destination à sept heures du soir, — c'est quinze heures! Il arriverait beaucoup plus tôt à Marseille, à Paris ou à Nice. — C'est admirable!

Notez bien que si l'administration des postes (qui n'a pas l'habitude de répondre volontiers aux réclamations par cent qu'on lui adresse), note bien que si l'administration des postes avait l'espérance de nous dire: « Vous aviez eu du retard et vous n'étiez chez moi qu'à quatre heures cinq minutes », nous lui poseriez cette question:

A quoi diable servent les dix ou douze levées que vous faites chaque jour dans chacune de vos boîtes?

A quoi diable servent les cinq distributions que les facteurs sont censés faire tous les jours?

des actions divergentes sur le champ de bataille, ce qui les conduirait, d'abord à des succès partiels, puis, infailliblement, à la défaite générale.

La cavalerie doit être avant tout « l'œil de l'armée »; or, l'armée se compose d'infanterie, dont les masses profondes et essentiellement maniables forment l'élément principal de toute action importante et de toute résistance prolongée. Tout en conservant la mobilité et l'élasticité qui lui sont propres, la cavalerie doit donc agir de concert avec elle, l'éclairer, la protéger, la renseigner.

Quelle que soit l'unité qu'il commande, division indépendante, brigade de corps d'armée, régiment ou escadron de découverte, un chef de cavalerie doit recevoir du commandant d'armée ou de corps d'armée des instructions précises sur le but à atteindre; tous ses efforts doivent tendre vers ce but et, sous aucun prétexte, il ne doit s'en détourner. Le choix des moyens seul lui appartient et c'est là seulement que doit être son indépendance.

Un point de vue tactique, la cavalerie cherche encore sa voie. Les occasions de livrer de ces charges brillantes, qui rappellent à beaucoup d'officiers les exploits de leurs nobles ancêtres, seront évidemment très rares dans les guerres futures. Le rôle de la cavalerie est maintenant plus terre à terre, mais aussi plus périlleux et infiniment plus intelligent. C'est par petits groupes de 5 à 8 hommes qu'elle devra le plus souvent opérer pour gêner l'adversaire, le surveiller, s'accrocher à ses mouvements, — ce qu'on appelle en langage de cavalerie « prendre et garder le contact », — afin de pouvoir renseigner utilement les troupes en arrière sur les projets et les mouvements de l'ennemi.

J'admets à la rigueur qu'un retard de quelques minutes — quand retard il y a, et si retard il y a — renvoie à la deuxième distribution, celle de huit heures du matin. Mais lorsque M. le receveur de la poste nous expliquera par quel artifice administratif cela renvoie la distribution, non pas à la troisième, non pas à la quatrième, mais à la cinquième distribution — nous nous engageons à lui offrir un timbre d'honneur — avec son tampon.

C'est comme l'autre jour, nous avions des abonnés de Saint-Laurent-de-Mure, vici Heyrieux, qui étaient désolés de ne recevoir leur journal que le lendemain et non pas le jour même.

Savez-vous ce qu'on répondit ces messieurs? — Ceci: — La gare d'Heyrieux est trop rapprochée de Lyon, c'est pour cela qu'on n'a pas le temps de prendre dans le tas le paquet destiné à cette localité et qu'on ne le donne... qu'au retour.

L'énorme fantaisie de cette réponse n'a pas cependant empêché, à partir de ce moment, Heyrieux d'être desservi normalement. — Il paraît qu'à la suite de nos réclamations le convoyeur avait trouvé le temps de jeter le paquet de cette gare à l'aller et non au retour.

Nous espérons donc que cette note donnera quelques idées bien nécessaires à messieurs les facteurs de ville et que, avec nos cinq distributions par jour dans Lyon, nous serons au moins aussi favorisés que les pays les plus lointains où les journaux arrivent en moins de quinze heures.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE

Le conseil municipal s'est réuni, hier, à huit heures et demie, sous la présidence de M. Gaillon, maire.

Après le début de la séance, M. Bessières dépose un rapport concluant à l'obtention d'une bourse à l'école vétérinaire.

DISCUSSION DU BUDGET DE 1892

M. Fagot constate que d'après le dénombrement de 1891, sur 134,265 ménages, il n'y a que 83,427 inscrits au tableau des contributions indirectes, nous avons donc 50,838 ménages non soumis à l'impôt. Si l'on tient compte des ménages figurant sur les relevés du bureau de bienfaisance, il résulte que 39,392 locaux ou ménages échappent à l'impôt direct que supportent les autres contribuables. Il appelle l'attention de l'administration sur cette négligence dans la perception des contributions directes.

Il déclare le reste contester plusieurs autres points du rapport de M. Augagneur, sur le budget de 1892.

Locations et Fermes

M. Bouillon, rappelant les observations qu'il a présentées au sujet du compte administratif, demande que l'administration fasse tout son possible pour obtenir l'occupation des locaux que la ville loue aux particuliers, et qui sont en grand nombre inoccupés.

M. Quivogne explique que, prochainement, les magasins du Palais-des-Arts seront loués et occupés; que des mesures ont été prises à cet effet.

M. Bouillon invite également l'administration à louer les terrains de Perrache, tout en ne donnant aux baux qu'une certaine durée, afin de pouvoir profiter d'une vente au cas où elle se présenterait.

Affichage sur les Tramways

M. Deschamps demande que la compagnie des tramways soit imposée pour l'affichage sur ses voitures.

M. Méra dit qu'il y a plusieurs années, à Paris, à la suite d'un procès, les compagnies de tramways ont été obligées d'enlever leurs affiches.

Le conseil s'en réfère au cahier des charges et renvoie la question à la commission compétente.

M. Augagneur demande un cahier des charges pour la coupe et la vente des foins des pelouses du Parc.

Produits des marchés

M. Bessières appelle l'attention de l'administration sur le défaut de location des cases des marchés couverts.

M. Quivogne répond que les prix de ces locations, fixés par le conseil, sont trop élevés, qu'il y aurait peut-être lieu de les abaisser.

M. Bruyas constate que les permissions accordées en trop grand nombre, sont la cause de ce défaut de location; ces permissions, trop nombreuses, causent aussi un grave préjudice aux commerçants.

M. Bessières rappelle à l'administration qu'elle s'était engagée à fournir un rapport sur l'abaissement progressif des revenus des marchés découverts et sur les moyens de repeupler les marchés couverts; il l'invite à déposer ce rapport.

Produit de la Voirie

M. Bessières demande que tout s'enne tolérant l'entrepreneur, une taxe de voirie soit établie sur les marchands déposés ou la journée sur les trottoirs du quai Saint-Antoine par les commissionnaires.

M. Debolo demande au contraire la libre circulation sur les trottoirs et que des contraventions soient dressées contre les commissionnaires qui entravent la circulation. L'administration tiendra compte des observations de M. Bessières et avisera.

M. Bessières demande que les horloges particulières qui ont la communication des fils des horloges électriques de la ville soient soumises à une taxe.

L'administration s'occupera de la question sur les faits produits par M. Bessières.

Le conseil vote une redevance de 1.005 fr. 71 à payer par les compagnies de tramways pour leurs kiosques-bureaux.

M. Bessières demande que les agents du laboratoire municipal puissent exercer dans les communes suburbaines où les denrées falsifiées et ratées sont mises en vente. Ces municipalités contribueraient dans une certaine mesure aux dépenses de ce service.

M. Gaillon répond que l'administration tiendra compte de cette observation et répondra aux propositions faites par les communes voisines.

Le chapitre des recettes ordinaires s'élevant à 12,443,395,71 fr., est voté dans son ensemble.

Recettes extraordinaires

Etant donnés les retards apportés à l'approbation du projet des eaux par l'autorité supérieure, et l'étude à laquelle se livre le conseil sur le projet dit du « Lac d'Anney », le conseil pense que ces travaux ne s'exécuteront pas en 1892 et ne nécessiteront aucune prise de fonds.

M. le maire dit qu'en cas contraire, l'administration reviendrait devant le conseil demander un crédit spécial.

Dépenses

M. Fagot demande que l'administration pense de la pétition des employés d'octroi.

M. le maire. — L'administration a reconnu justes les réclamations des employés d'octroi, et l'administration cherchera à augmenter les appointements des préposés, de manière à leur permettre, après deux ans de service, de toucher les appointements de préposé de 1re classe.

M. Fagot se plaint que les employés d'octroi sont parfois obligés de faire beaucoup de chemin pour rejoindre leurs postes. — N'y aurait-il pas des mesures à prendre?

M. Debolo. — L'administration n'a pas reçu de plainte. On lui signale des cas.

M. Fagot. — On aurait renvoyé les employés qui se seraient plaints.

M. Gaillon affirme que les observations des employés sont toujours bien accueillies.

M. Fagot. — Permettez-moi de répondre. — J'ai cité des faits, je donnerai des noms. Je regrette seulement les insinuations malveillantes de M. le Maire à mon égard.

M. Bruyas constate que des sous-inspecteurs ont été augmentés alors que les employés inférieurs ne reçoivent aucune augmentation.

Le conseil, sur l'observation de M. Deschamps n'étant plus en nombre pour délibérer valablement, la séance est levée à 10 heures.

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 24 décembre. 4 heures soir: Hauteur du baromètre: 767. — Température: — 1°. — Direction du vent: Nord-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures: 1°5. — Minimum de température dans les 24 heures: 6°5.

Situation générale. — Les faibles pressions du Nord de l'Europe s'étendent lentement et se rapprochent; la baisse barométrique devient générale. Le temps est brumeux et la température tend à se relever. Le régime des vents a peu changé.

Dernière heure. — Les pressions faiblissent encore, le baromètre est à 763 à Biarritz, 772 à Nice. La baisse atteint 5 millimètres à Boulogne, Brest et Paris; 2 millimètres à Nice.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps froid, brumeux.

L'art dans les exhibitions d'infantes: La fête de Noël donne lieu à l'apparition des crèches plus ou moins complètes, selon le prix, qui font la joie des enfants bien pensants et la tranquillité des parents. Une petite remarque à ce propos: Pourquoi l'enfant Jésus est-il généralement plus gros que sa mère? Pourquoi les placides bœufs qui sont censés le réchauffer de leur haleine sont-ils moins gros que lui? Mais comme dans la légende tout tient du miracle, nous n'avons pas le droit d'être exigeants.

Cependant, pour concilier les exigences de la pitié avec l'exiguité des appartements mo-

LA SEMAINE MILITAIRE

« Les manœuvres de l'Est » et le général de Gallifet. — L'esprit de la cavalerie et sa tactique.

L'article « Les manœuvres de l'Est », paru sous la signature J. R. dans le numéro du 15 novembre de la Revue des Deux Mondes, et, dont M. Joseph Reinach, député des Basses-Alpes, a accepté la paternité, a étonné tout le monde par la vivacité de ses attaques, sans toutefois rien apprendre à personne.

ETAT-CIVIL DE LYON

INUMERATIONS
Premier arrondissement. — Françoise Cachet, sans profession, 66 ans, quai Saint-Vincent, 53, f. 9 h. — Epouse Allard, née Guichard, dévotée, 38 ans, montée Saint-Sébastien, 14, f. 11 h. — Epouse Collet, née Suchet, tisseuse, 46 ans, rue Tolozan, 20, f. 8 h. — Joseph Rousset, 8 ans, rue du Bon-Pastour, 22, f. 1 h. — Joseph Vallent, maçon, 68 ans, rue Diderot, 7, f. 3 h.
Deuxième arrondissement. — Lucie Jacques, domestique, 20 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Pierre Bezzault, cafetier, 39 ans, quai Pasteur, 49, f. 2 h.
Troisième arrondissement. — Berthe Hug, 7 mois, rue Mollière, 137, f. 8 h. — François Roussillon, verrier, 19 ans, hospice Saint-Luc, f. 9 h. — Jean Chantoin, 22 mois, rue Paul-Bert, 18, f. 3 h. — Pétroville Guipuat, 2 mois, rue Becheville, 33, f. 10 h. — Veuve Delavo, née Chervet, sans profession, 79 ans, rue de la Madeline, 3, f. 11 h. — Jean Martin, cultivateur, 44 ans, rue des Asperges, 29, f. midi. — Rose Vigot, sans profession, 23 ans, rue Bassede-Port-au-Bois, 8, f. 1 h. — Joseph Parnozel, employé, 35 ans, avenue des Ponts, 20, f. 2 h.
Quatrième arrondissement. — Veuve Nief, née Moncaen, 80 ans, passage de l'Écluse, 12, f. 9 h. — Blanche Bériet, 13 mois, place de la Croix-Roussin, 22, f. 11 h. — Marie Rolhe, 4 ans, rue d'Isy, 6, f. 3 h. — Blanche Donaugue, tisseuse, 64 ans, hôpital, f. 1 h. — Charles Perrissoud, employé, 20 ans, hôpital, f. 2 h.
Cinquième arrondissement. — Epouse Roux, née Daubhan, lingère, 20 ans, Antiquaille, f. 10 h. — Claude Poulard, voyageur de commerce, 40 ans, grande rue de Vaise, 35, f. 10 h.
Sixième arrondissement. — Epouse Savinios, née Millat, sage-femme, 35 ans, rue Bagaud, 123, f. 8 h. — Jeanne Galéand, 16 mois, cours Lafayette, 155, f. 10 h.
MARCHÉ AUX BESTIAUX
A LYON-VAISE. — 24 Décembre 1891
Moutons. — Amenés, 3,442; vendus, 3,125; renvoi, 321. — Prix payés selon qualité: de 100 à 210 fr. les 100 kilos, octroi non compris.
Vaches. — Amenés, 238; tous vendus, de 120 à 138 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.
Porcs. — Amenés, 731; vendus, 671. — Renvoi, 80. — Prix payés: de 85 à 100 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.
Marché important, affaires laborieuses, cours stationnaires.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, APARTTEMENT. Lists various financial instruments and their values.

BULLETIN FINANCIER

En Bourse, la situation est en général meilleure. Les fonds d'États, à l'exception de l'Extérieure et du Portugais, sont très bien tenus. Le 3 0/0 monte lentement et clôture en hausse à 93 35. L'Italien finit demandé à 92,60. C'est un succès pour le syndicat qui pousse cette valeur. L'Extérieure stationne à 67,50. Le Russe-Orient est mieux tenu à 64,85. Le Portugais est de plus en plus faible à 24,07 1/2. Le coupon de janvier serait-il une victoire à la Pyrrhus? Le Japonais continue sa marche ascensionnelle à 80,12 1/2. Le Nord-Espagne est de plus en plus faible à 237,50. Le Saragosse reste sans affaire à 231,25. Nous avons signalé le mouvement de l'Autrichien. Il regagne 4 francs sur hier, à 635,35. Le Lombard s'affaiblit à 201,87 1/2. En Banque, un bon courant d'affaires maintient le Champ-d'Or à 89 francs.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, COURS DE CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Lists market data for Paris.

APRÈS BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2 1883, 4 1/2 1888, 4 1/2 1893. Lists market data after the close.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Table with columns: Bœufs, Vaches, Moutons. Lists market data for livestock.

BIBLIOGRAPHIE

LIBRAIRIE DELAGRAVE
Depuis cinq ans déjà, J. Geoffroy publie chaque année un album illustré qui a le plus grand succès; cette année, ce sont les Douze métiers de Pierrot que nous voyons tour à tour marmonner, valet de chambre, cocher, gastronome, naturaliste, jockey, chasseur, musicien, amateur, expert en tableaux, patineur et concierge.

Les compositions de Geoffroy sont, comme toujours, spirituelles, amusantes et artistiques tout à la fois.
PRIX, cartonné, 5 francs.
Les Arts de l'ameublement, par Henry Hovard, constitueront une élégante bibliothèque de douze volumes petit in-8° dont les trois premiers traitent de la Menuiserie, l'Orfèvrerie, la Décoration, viennent de paraître.
Tout y est expliqué avec une clarté et une précision extraordinaires. C'est un livre utile à tous ceux qui s'occupent du dessin et des arts industriels, ou qui veulent se créer un intérieur élégant et de bon goût.
Les amateurs y trouveront soigneusement étudiées les questions de fabrication des meubles, de leurs ornements, de leur esthétique tout entière.
L'ouvrage est édité avec un soin tout particulier: c'est à la fois un livre d'éducation et un véritable livre d'art.
Chaque volume relié, 2 fr. 50.
Un nouveau de tous les ans c'est l'Année musicale, de M. Camille Bellaigue, délicate publication qui en est à sa cinquième année et qui constitue, en s'accroissant, de véritables archives de la musique contemporaine.
Prix, 2 fr. 50.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR
A VILLEFRANCHE (Rhône)
Défense contre le Phylloxéra
MATÉRIEL COMPLET
PALS INÉCARTABLES PERFECTIONNÉS
Sulfure de Carbone
Pompes à vin. — Alambics
Charrues-Vignerannes
DEMANDER LES TARIFS
Le Rédacteur-Gérant: R. VITOUX.
Imp. WALTER ET C°, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.

CH. MORETTON & C°
Vente et location de pianos et orgues de tous genres, aux conditions les plus avantageuses, au comptant et à crédit.
Place des Jacobins LYON
Successeurs de VIENNET

THÉÂTRE DES CÉLESTINS
DIRECTION: Roger DALBERT
A l'occasion des Fêtes de Noël
MATINÉES A 1 HEURE 1/2
Les Vendredi 25, Samedi 26, Dimanche 27 Décembre
MATINÉE DU VENDREDI 25 DÉCEMBRE
LES DEUX ORPHELINES || J'ÉPOUSE MA FEMME
Drame en 5 actes et 8 tableaux || Comédie-Vaudeville en 2 actes
par MM. DENNERY et CORMON || par MM. Albert GUINON et Maurice DENIER
MATINÉE DU SAMEDI 26 DÉCEMBRE
L'Abbé CONSTANTIN || Les DOMINOS ROSES
Pièces en 3 actes || Vaudeville en 3 actes
par MM. H. CRÉMIÉUX et P. DECOURCELLE || de MM. A. DELACOUR et HENNEQUIN
MATINÉE DU DIMANCHE 27 DÉCEMBRE
Dernière Représentation de
Nos Bons Villageois
Pièce en 5 actes de V. SARDOU
UNE NOURRICE S. V. P.
Vaudeville en 1 acte par MM. Lefranc et Blandin
Le Bureau de location, pour ces 3 Matinées extraordinaires, est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 7 heures du soir, sous le péristyle du Théâtre.

CHAPELLERIE DU PROGRÈS
LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON
FEUTRES SOIE & GIBUS
DEUX PRIX SEULEMENT
9 francs et 12 francs
Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 meilleur marché que partout ailleurs.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition
A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver
L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux
WAGON
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes
Le prix des billets aller et retour
Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent.
A L'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon
Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux
EN VENTE

KIOSQUES & URINOIRS LUMINEUX
DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE
Affichage diurne et nocturne
AFFICHES PEINTES SUR ÉCRANS & SOUBASSEMENTS
Les Abonnements sont reçus à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 25 Décembre (40)
MON PREMIER CRIME
PAR GUSTAVE MACÉ
Ancien chef de service de la Sûreté
Les yeux de Rifer s'injectèrent de sang, quand il prononça le mot police. Il se tourna ensuite vers les agents et vociféra en leur montrant le poing: — Oui, j'ai peur de la police!... tas de canailles!... Vous me regardez comme une bête sauvage... C'est ma femme qui vous paie pour me moucharder... Voirbo me l'a encore dit: Ne te laisse pas arrêter... jette-toi plutôt à l'eau. Je voulais le faire, en emportant avec moi la tête du vieux; mais ces deux sergents-là sont venus me prendre chez moi... pour me livrer au bourreau... Non! je ne veux pas monter à l'échafaud!... laissez-moi aller me noyer... je veux me noyer, comme l'a dit le tailleur... L'exaltation de Rifer allait en augmentant. Les sergents de ville cherchèrent à le saisir; ils le tenaient même, lorsque, se dégageant d'un bond, il s'écria: — Ne me touchez pas!... je brûle... Vous ne voyez donc pas qu'il me coupe en petits morceaux... C'est Désiré qui se venge... Rendez-lui donc sa tête!...

Les agents tentèrent de nouveaux efforts pour s'emparer de Rifer; mais voyant que la lutte l'excitait davantage, je leur fis signe, et ils s'éloignèrent de lui. Il continua: — Ouvrez-moi la prison... Amenez-moi des juges... Je veux aller à la Cour d'assises, à la Roquette... et ensuite... en avant la guillotine!... Ma tête sera coupée comme celle de Désiré. C'est ma femme qui sera contente! Désiré était son amant, il fallait bien que je le tue. Oui, oui, il était bien son amant. Voirbo les a surpris ensemble aux bains froids. Il me fallait aussi de l'argent pour boire... Je savais, par le tailleur, que le vieux était riche... Pauvre Désiré!... il ne tenait plus sur ses jambes... mais il parlait toujours de celles à Gloria... Il est vrai qu'elle a de belles jambes, Gloria... Mon ami Pierre m'a dit qu'il les connaissait bien... En avous-vous vu, ensemble, de l'eau-de-vie cette semaine!... Rifer faisait claquer sa langue. — Ah! que c'est bon l'eau-de-vie... donnez-moi encore un petit verre... j'ai bien soif... un tout petit verre... long comme les quilles de Désiré qui sont là debout dans le coin... Tenez... regardez donc comme elles tremblent... elles ont froid... Ah! les voilà qui vont se chauffer. Comme elles courent en tournant autour du poêle!... Rifer se mit à courir. Il fit le tour du calorifère en fonte, en criant: — Je veux les attraper ces deux jambes, pour les rejeter dans le puits... Fermez donc la porte du poêle... elles vont se frotter dedans... Les voilà qui jouent à cache-cache sur le lit de camp... Elles se

saivent, maintenant... Boum!... voilà la tête qui arrive! Voyez comme elle roule. Oh! regardez donc ses yeux comme ils sont ouverts. C'est moi qu'ils regardent. Non, ils cherchent la pernique de Désiré. Elle n'est pas ici, je l'ai jetée à l'eau... j'ai la chercher... Bon!... la tête sans poil s'arrête... Ah! voilà les jambes qui reviennent... Tiens... elles dansent autour de la tête... Elle danse aussi, la tête, tout dansé ici, allons, au large. Il me faut de la place. Moi aussi, je veux danser... Et Rifer se mit à cabrioler en grimacant d'une façon hideuse. Les sergents de ville étaient comme pétrifiés par ce spectacle. Après une minute de danse vertigineuse, Rifer s'arrêta épuisé et, regardant à ses pieds: — Je suis dans une mare de sang caillé... j'en ai jusqu'aux genoux... voyez, la tête s'enfonçait dedans... et les jambes aussi... Rifer continua à divaguer avec une volubilité extraordinaire. Sa démenée était complète, et atteignant, par instants, le paroxysme de la fureur. Il n'avait présent à la mémoire que le souvenir de ses dernières conversations avec Voirbo. Saturé d'alcool, il était en proie à des hallucinations qui lui faisaient voir partout, et sous des formes variées, les membres éparés de Désiré, dont il se croyait le meurtrier. L'alcool faisait rapidement ses ravages au physique comme au moral. Le malheureux était violemment agité par des crises nerveuses, qui, à chaque instant, lui donnaient des convulsions tenantes l'épilepsie.

Alors c'étaient des cris sauvages, des rugissements désordonnés. Croyant toujours poursuivre la tête et les jambes de Bodasse, qu'il voyait partout, il s'élançait avec fureur tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Tout à coup, il commença à aboyer comme un chien et, s'accroissant à quatre pattes, il se mit à sauter et à courir sur le parquet du poste avec une vélocité extraordinaire. Sa tête était horrible à voir: le visage congestionné, les yeux écarillés sortant de leur orbite, le cou allongé démesurément, la langue pendante et écumeuse lapait continuellement comme celle d'un chien exténué de soif. Il était en proie à un accès de delirium tremens, terrible symptôme de la fin d'un alcoolique. Pour mettre un terme à cette scène épouvantable, il fallut lui attacher étroitement tous les membres; ce ne fut pas sans peine que quatre solides sergents de ville réussirent à le maîtriser, et à le placer dans une voiture que j'avais envoyé chercher. Je le fis transporter d'urgence à l'asile Sainte-Anne, avec un ordre d'envoi motivé. La femme Rifer, que j'avais fait précéder arriva. Je l'attendais. Elle me raconta que dès le commencement de leur ménage son mari s'était adonné à la boisson; qu'elle avait essayé, en vain, tous les moyens imaginables pour l'empêcher de boire, et que n'ayant pu le corriger de ce malheureux défaut, elle avait pris le parti de le quitter pour se placer domestique. — Heureusement, ajouta-t-elle, nous

n'avons pas d'enfants. Depuis notre séparation, je ne l'ai revu que deux ou trois fois... Mon mari est un esprit faible; mais nullement méchant... son caractère est plutôt doux que violent; mais ce que vous m'apprenez de lui ne m'étonne pas. Déjà avant de nous quitter, il lui arrivait parfois, quand il était en proie à une crise nerveuse produite par l'ivresse, de se dire l'auteur de crimes dont il apprenait l'existence par la voie des journaux... Je lui avais toujours prédit qu'il deviendrait fou, s'il continuait à s'enivrer. Malgré l'heure matinale, je me rendis avec M^{me} Rifer, rue Princesse, dans le logement de son mari. Impossible de se faire une idée du désordre et du bouleversement qui existait dans la chambre. Les vêtements, le linge, le mobilier, la vaisselle, tout était en lambeaux ou en miettes sur le sol. Je fis des recherches au milieu de ces débris, mais je ne vis rien de nature à fixer mon attention. — Que me reste-t-il à faire? demanda M^{me} Rifer. — Oh! rien ici, madame... je vous donnerai un mot pour vous présenter à l'asile Sainte-Anne, et vous irez voir votre mari dans la journée. — Je ne demande pas mieux, bien que cette visite soit pour moi une épreuve pénible. — A votre retour, je vous serais obligé de passer par mes bureaux pour me donner de ses nouvelles. — A quatre heures de l'après-midi, M^{me}

Rifer venait m'apprendre qu'elle était veuve. — Dieu, dit-elle, a eu pitié de l'infortuné. La mort est un grand bienfait pour lui. Je mis la nouvelle veuve au courant des formalités qui lui restaient à remplir, et je lui donnai la clé du logement de son époux. J'aperçus dans l'antichambre la fille Gloria causant avec Champy. Elle était au courant des incidents de la nuit précédente. — Voirbo est un grand misérable! s'écria-t-elle en entrant dans mon cabinet; c'est lui qui a perdu ce malheureux Rifer. Hier soir, au café du Faucon, il lui a fait boire je ne sais combien de carafons d'eau-de-vie, puis, pour l'achever, il l'a emmené, à minuit, dans un lupanar de la rue des Quatre-Vents, où il lui a encore fait incurger une bouteille de champagne. C'était le coup du lapin... Aussi Rifer en est claqué. J'ai dit à Entouca de ne pas paraître de vue le tailleur... En ce moment, il doit le filer... — Gardez-vous bien de suivre Voirbo; ce serait lui donner l'éveil. Retrouvez Entouca, et dites-lui de cesser sa surveillance. Ce soir, au théâtre de l'Odéon, faites-moi savoir à la sortie si le tailleur a paru dans l'établissement de la veuve Touron, et quelle a été son attitude. Gloria partit rejoindre son amoureux. A onze heures et demie, passant à côté de moi sous les arcades du théâtre, devant la librairie des frères Marpon, Entouca me glissa un billet ainsi conçu: (A suivre.)